


## Calendrier prévisionnel - Rentrée scolaire 2024-2025

### Maison Départementale de l'Autonomie - Education Nationale

#### Demande d'aménagement du parcours de scolarisation

| <i>Elèves ciblés</i>        | <i>Type de demande</i>                                 | <i>Date limite de dépôt des dossiers</i> |
|-----------------------------|--|--|
| Elèves non connus de la MDA | 1 <sup>ère</sup> demande                               | 15/01/2025                               |
| Elèves connus de la MDA     | Renouvellement avec ou sans orientation médico-sociale | 31/03/2025                               |

 **A noter : les demandes déposées après ces dates ou incomplètes seront étudiées par la MDA mais la notification de droits ne pourra pas être garantie pour la rentrée scolaire.**

Pour que le dossier de votre enfant soit étudié et pour que les droits puissent lui être attribués pour la rentrée scolaire, les dossiers devront être déposés complets à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA), avec l'ensemble des pièces ci-dessous :

#### **Pièces obligatoires :**

- Certificat médical de moins de 12 mois
- Photocopie de justificatif d'identité de la personne handicapée en cours de validité de l'enfant et de son ou ses représentants légaux
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation du jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale (le cas échéant)

**Le dossier devra aussi inclure les pièces scolaires suivantes, si vous êtes en leur possession :**

#### Pour une 1<sup>ère</sup> demande :

- **Le GEVA-SCO 1<sup>ère</sup> demande complété par l'équipe éducative**
- Les synthèses du psychologue scolaire et les bilans psychométriques
- Les bilans orthophoniques et ergothérapeutiques avec listes détaillées pour demande de matériel pédagogique adapté
- Si existence d'un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé), d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou d'un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative), le détail des aménagements déjà mis en place et leur évaluation

#### Pour un renouvellement :

- **Le GEVA-SCO réexamen scolaire complété lors de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS)**
- Les synthèses du psychologue scolaire et les bilans psychométriques
- Les bilans orthophoniques et ergothérapeutiques avec listes détaillées pour demande de matériel pédagogique adapté
- Si utilisation de matériel adapté, l'évaluation de ce matériel
- Les bilans du SESSAD en cas d'accompagnement